

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(conforme aux dispositions des articles L 2121-7, L 2121-9, L 2121-10 et L 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le port du masque et le respect des gestes barrières sont obligatoires.

**Le Conseil Municipal se réunira à la salle communale de la mairie :
le vendredi 19 novembre 2021 à 20 heures 30 minutes précises.**

A Servoz, le 15 novembre 2021.



Monsieur le Maire,

Nicolas EVRARD
Nicolas EVRARD.

Ordre du jour :

Session ordinaire

- **Approbation du compte rendu de la séance du 27 août 2021**
- **Etat civil**
- **Urbanisme – Foncier : Autorisations d’urbanisme**
- **Compte – rendu des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal**
- **Affaires administratives :**
 - ◆ Présentation des Rapports annuels sur le Prix et la Qualité des Services publics de l’eau potable et de l’assainissement collectif et non collectif – exercice 2020
 - ◆ Présentation du rapport d’activité du Syndicat Mixte d’Aménagement de l’Arve et de ses Affluents pour l’année 2020
 - ◆ Approbation de la convention de financement concernant l’appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires (plan de relance – continuité pédagogique)
- **Affaires financières :**
 - ◆ Présentation de la note de synthèse brève et synthétique du budget primitif 2021
 - ◆ Décision Modificative numéro 2 pour le budget général
 - ◆ Location de la salle Jean Morel : remboursement d’arrhes suite à une annulation
 - ◆ Tarifs de la garderie périscolaire : instauration d’une majoration forfaitaire pour les dépassements d’horaire du soir
- **Marchés publics :**
 - ◆ Restauration de l’église Saint Loup :
 - travaux de restauration des intérieurs - mission de maîtrise d’œuvre : approbation de l’avenant numéro 4
 - projet d’aménagement des abords - mission de maîtrise d’œuvre : approbation de l’avenant numéro 5
 - ◆ Projet d’aménagement de la place du marché : lancement de la consultation pour la maîtrise d’œuvre
 - ◆ Travaux de réhabilitation du bâtiment Edimontagne :
 - consultation pour les missions de contrôle technique et de coordination santé et protection santé (SPS)
 - consultation des entreprises pour l’aménagement des locaux du rez-de-chaussée – choix des entreprises
- **Personnel communal :** Position de principe concernant l’approbation du protocole relatif au temps de travail
- **Questions et informations diverses**